



**Mairie de Visan**  
Place du Jeu de Paume  
84820 VISAN  
Tél : 04.90.28.50.90  
Fax : 04.90.28.50.99  
[communication@visan-mairie.com](mailto:communication@visan-mairie.com)

## VISAN INFO HEBDO

Mardi 7 Avril 2020



### QUALITE DE L'EAU POTABLE

Nous avons bien reçu en mairie des remarques concernant une forte odeur de chlore dans la distribution d'eau potable. Après contact avec le syndicat des eaux RIVAVI en charge des compétences "alimentation en eau potable et collecte des eaux usées", il nous a été répondu qu'aucun changement de traitement n'avait été opéré.

### ATTESTATION NUMERIQUE DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

Le Gouvernement met à la disposition des citoyens des outils numériques pour faciliter le respect des mesures de confinement :

- L'attestation numérique de déplacement dérogatoire permet d'avoir l'attestation sur son smartphone Depuis aujourd'hui, un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est accessible en ligne sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) en complément des attestations papier toujours valables. Après avoir complété le formulaire en ligne, un fichier PDF comprenant l'ensemble des informations est alors généré. En cas de contrôle, il suffit de présenter le QR Code situé en page 2 de ce document.

Les données saisies servent uniquement à générer localement l'attestation sous forme numérique. Aucune donnée personnelle n'est collectée et aucun fichier n'est constitué.

- Le site internet [GEOPORTAIL](http://www.geoportail.gouv.fr) permet de calculer le rayon de 1 kilomètre autour de son domicile Grâce au site <https://www.geoportail.gouv.fr/>, il est possible de calculer le rayon d'un kilomètre autour de son domicile où sont autorisés les déplacements brefs, liés à l'activité physique individuelle, à la promenade avec les membres du domicile ou encore aux besoins des animaux de compagnie.

Plus que jamais, il est essentiel de respecter strictement les gestes barrières et les règles de confinement décidées par le Gouvernement. Ces mesures sont indispensables car elles permettent de limiter le nombre de personnes infectées et le nombre de personnes admises dans nos hôpitaux.

### Suspension de l'exercice de la pêche de loisir en eau douce sur l'ensemble du département

En raison de l'épidémie de covid-19 et des mesures de confinement prises par le gouvernement, l'exercice de la pêche de loisir n'est plus possible.

Les textes de portée nationale sont sans ambiguïté et aucune interprétation ne saurait permettre de sortir de chez soi pour pratiquer la pêche, y compris la pêche dite "sportive", à la truite par exemple. Cette activité ne peut être considérée comme une activité physique individuelle autorisée dans le cadre d'un déplacement bref, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

Cependant, plusieurs pêcheurs ont continué à pratiquer leur loisir en contournant cette interdiction, arguant que la législation était difficile à comprendre. Afin de lever toute ambiguïté, et de garantir une lutte efficace contre la pandémie que nous connaissons, le Préfet de Vaucluse a choisi de formaliser cette interdiction momentanée en prenant un arrêté de suspension de la pêche de loisir en Vaucluse.

Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Un arrêté préfectoral ultérieur fixera la levée de cette suspension.

## DESINFECTION DE LA VOIRIE PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Deux de nos agents ont repris leur activité lundi matin. La priorité est le nettoyage du village et en particulier la désinfection devant les lieux publics très utilisés par nos concitoyens : la pharmacie, devant chez le médecin et les commerces ouverts de la commune.

### EN BREF

+ Les services de la commune continuent de fonctionner. N'hésitez pas à téléphoner au 04.90.28.50.90 ou [contact@orange.fr](mailto:contact@orange.fr)

+ Pas de marché à Visan vendredi. L'épicerie est ravitaillée en produits frais.

Deux producteurs de Visan vous propose leurs produits :

- Fruits et légumes : La Ferme de l'Estau 06.99.01.62.13
- Fromages de chèvres : La ferme Le Truffier Vert 06 80 23 29 37

+ Commerces ouverts sur Visan : Epicerie (seulement le matin), les deux boulangeries, le tabac-presse, la pharmacie

+ « *Le repos-d'eau* » à l'angle des chemins du Collet/St Vincent, qui a été abîmé par un véhicule, sera réparé dans la semaine. Attention aux riverains du chemin du Collet, l'accès sera réglementé et partiellement fermé à la circulation.

